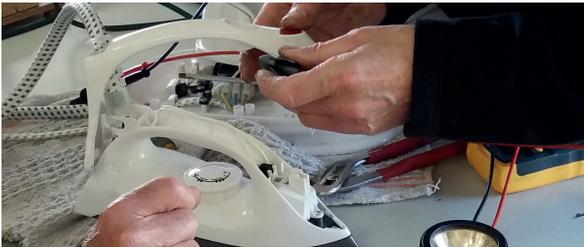


ACTUALITÉ

Arrêtons de jeter, sauvons nos objets !



Une simple panne, une nouvelle « version », suivre un effet de mode... Remplacer nos objets à outrance n'est pas anodin pour nos ressources et c'est aussi produire du déchet qui aurait pu être évité. Le modèle de notre économie semble atteindre ses limites. **Adoptez de nouveaux réflexes permet d'allonger la durée de vie de nos objets**

> **Si j'ai (vraiment) besoin de m'équiper, j'achète durable.** Avant tout achat, posez-vous cette question: « En ai-je VRAIMENT besoin »? N'existe-t-il pas d'autres solutions? Si c'est un objet qui me servira peu, je peux l'emprunter, le louer ou l'échanger. Si l'achat est nécessaire, privilégiez l'occasion, ou orientez-vous sur des produits robustes et réparables.

> **J'entretiens et je répare mes objets.** La plupart des pannes sont évitables! Prenez le temps de lire et de respecter les précautions d'emploi du fabriquant et entretenez vos appareils régulièrement (détartrage, époussetage...). En cas de dysfonctionnement, pensez à consulter un des nombreux tutoriels sur internet. Vous pouvez également faire appel à des réparateurs de votre région grâce aux bénévoles des Repair Café® ou aux artisans Repair'Acteurs®.

> **Je donne une 2ème vie aux objets dont je n'ai plus l'utilité.** Ce qui ne vous sert plus peut être utiles à d'autres personnes. Déposez-les en don dans les caissons « 2ème vie » des déchèteries du territoire. Ils seront collectés et valorisés par des associations d'insertion pour être vendus à bas prix. Vous pouvez également les revendre en braderies, les donner à des associations, les prêter...

Plus d'informations sur www.smictom-sudest35.fr et www.longviesauxobjets.gouv.fr



DECRYPTAGE

Sac jaune : les indésirables

MALGRÉ L'EFFORT DES USAGERS POUR RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI, UN CERTAIN NOMBRE DE DÉCHETS INDÉSIRABLES ARRIVE RÉGULIÈREMENT LE TAPIS DU CENTRE DE TRI.

Couches enfants et adultes

Conséquences : atteinte à la santé et aux conditions de travail des agents.

Où les déposer ? dans les ordures ménagères.

Cadavres d'animaux

Conséquences : atteinte à la santé et aux conditions de travail des agents.

Où les déposer ? contacter un vétérinaire pour obtenir des conseils.

Seringues et aiguilles

Conséquences : risque de blessures et de transmission de virus.

Où les déposer ? des boîtes à aiguilles sont distribuées gratuitement par l'organisme DASTRI et seront déposées dans un point de collecte dédié.

Au Centre de tri, les déchets sont vérifiés manuellement par des agents. Pensez-y : un geste de tri réfléchi protège la santé des agents !

en bref

Que faire des papiers liés aux élections ?

À l'occasion des élections de nombreux papiers sont générés : professions de foi, bulletins de vote, enveloppes... Pour leur donner une deuxième vie, n'oubliez pas de les déposer dans les bornes à papiers de votre quartier, ils seront recyclés.

Le saviez-vous ?

Ouverture du Valoparc de La Guerche de Bretagne

Le Valoparc de La Guerche de Bretagne ouvrira ses portes dès **le 3 février 2020**. L'accès se fait uniquement par carte magnétique. Vous n'êtes pas encore équipé ? Demandez gratuitement votre carte sur le site du SMICTOM Sud-Est 35.

Publication



Le calendrier 2020

Tout au long de l'année, découvrez des gestes simples pour limiter les déchets. Demandez-le sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires/

L'agenda

Le 3 février : Ouverture du Valoparc de La Guerche de Bretagne

Le 14 mars : Distribution de composteurs à Vitry - réservation avant le 14 février sur : www.smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/

L'éco-geste



JETER ? PAS QUESTION !
réparation, réemploi, don...
SAUVONS NOS OBJETS !